

Éditorial

Indigne ministre !

Alors que les moyens manquent cruellement à l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer rend 75 millions d'euros de crédits à Bercy. Et ce sont de nouveau 410 suppressions d'emplois pour la rentrée 2022 : la casse continue. Provocations insupportables d'un ministre qui se soucie décidément peu des conditions de travail des personnels et des élèves !

Il faut dire que notre ministère sans vergogne s'arrange toujours avec la réalité. Ainsi, alors que les opérations de carrières et de mutations se font maintenant en toute opacité, l'équité de traitement – devenue invérifiable ! - est dans tous les textes ministériels et rectoraux. L'équité de traitement serait renforcée pour les élèves aussi, grâce aux projets locaux d'évaluation (PLE) ; comment ne pas voir pourtant à quel point le renvoi au local institutionnalisé creuse les inégalités ? Maniant le mensonge sur tous les sujets, le Ministre cache mal en revanche son mépris pour les personnels, invitant même à « sortir de ce métier » les enseignants qui ne transmettraient pas les valeurs de la République ».

Mais à qui pensez-vous précisément Monsieur le Ministre ? Les ennemis de la République ne sont pas parmi nous. Le rôle des personnels en cette période de pré-campagne électorale ? Faire rempart contre l'extrême droite qui diffuse une vision xénophobe et sécuritaire de la société. Dans ce contexte délétère, le SNES-FSU est bien présent pour continuer de résister aux attaques, et de défendre un Service public d'éducation égalitaire et émancipateur.

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et
Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles



SOMMAIRE

p. 1 : Édito

p. 2-3 : Actualités - collège - lycée

p. 4-5 : Actualités - contractuels - AESH

p.6-7 : Actualités - carrières - mutations

p.8 : Actualités

Actualités - collège - lycée

PLE : les collègues mobilisés pour défendre leur liberté pédagogique !

L'élaboration d'un Projet Local d'Évaluation a été imposée à chaque lycée dès le 28 juillet 2021 par un décret et un arrêté du ministère de l'Éducation nationale. Cette élaboration devant se faire dans des délais assez courts (dans l'académie de Versailles, la date du 21 octobre a été avancée), les établissements ont dû banaliser au moins une demi-journée pour réunir les équipes pédagogiques et les faire travailler à l'élaboration du fameux PLE. Le SNES-FSU a aussitôt dénoncé le PLE et ses dérives éventuelles : mesure en trompe-l'œil visant à faire croire à une équité de traitement entre les candidats sans remettre en cause la part du contrôle continu ; danger que le PLE soit pris en défaut et que cela donne lieu à des contestations, notamment par les parents d'élèves ; grave danger sur notre liberté pédagogique dont l'évaluation est un aspect essentiel etc.

Les choses se sont révélées d'autant plus complexes, voire confuses, puisqu'alors que les textes à valeur réglementaire (le décret et l'arrêté ministériels) restaient assez généraux

dans les consignes données, l'Inspection générale a produit un « guide » de près de 100 pages détaillant toute une suite de suggestions sur l'évaluation, suggestions extrêmement directives et contraignantes. Or, certains chefs d'établissement ont pensé, ou fait mine de croire, que ce guide avait valeur réglementaire. Ainsi, l'on a vu des chefs d'établissement voulant définir eux-mêmes le contenu du PLE en l'imposant aux équipes pédagogiques alors que c'est à ces dernières de l'établir. Les proviseurs se posaient ainsi comme « autorité pédagogique » dans le lycée, alors que ce n'est pas du tout de leur compétence.

Certains ont mis sur pied des types de PLE très intrusifs quant aux pratiques d'évaluation : dans certains établissements des PLE envisagés s'étendaient à tous les enseignements et même à la Seconde, dans d'autres on fixait la répartition impérative entre les différents types d'évaluation (sommativ, formative et diagnostique), on voulait déterminer un nombre plancher d'évaluations... Certains proviseurs ont voulu imposer des corrections croisées entre collègue, des protocoles fastidieux de coordination...

Les équipes pédagogiques, s'appropriant notamment les mots d'ordre du SNES-FSU, ont refusé

évidemment ce type de cadrage mettant en avant leur liberté pédagogique reconfirmée par le décret et l'arrêté ministériels. Elles ont dénoncé une mesure qui risque, non pas de « consolider » la qualité des évaluations mais surtout de faire exploser le cadre national puisque chaque PLE sera local. Elles ont pointé les dangers de s'engager sur un document intenable, du fait des contingences qui touchent l'année scolaire (affectation tardive, remplacement non assuré...), et des risques de recours administratifs déclenchés contre les établissements.

Dans la plupart des établissements, les directions ont généralement reculé ou ont affiché la prudence. Les PLE n'ont pas été intégrés dans les règlements intérieurs mais juste présentés aux CA d'octobre. Généralement, ils évitent le chiffrage du nombre des évaluations et la question des coefficients des notes n'est pas évoquée. **Toutefois la vigilance s'impose et ce d'autant plus que le PLE est éventuellement modifiable chaque année. Les problèmes posés par le « Bac Blanquer » ont encore été mis au premier plan par l'élaboration des PLE, s'il y avait encore besoin de les souligner...**

Baptiste Eychart



Actualités - collège - lycée

PIX, le retour

La certification PIX aura lieu du 29/11/2021 au 04/03/2022 en Terminale et du 07/03 au 27/05/2022 en 3^{ème}.

Qu'est-ce que « PIX » ?

PIX délivre une certification valide pendant 3 ans dans le domaine du numérique (CRCN).

PIX étant un GIP, ses missions sont d'intérêt général et à but non lucratif, mais hors cadre scolaire (GRETA par exemple), la certification est facturée 45 €.

Des entreprises privées de formation peuvent aussi être agréées et fixer leurs propres tarifs.

Dès la 5^{ème}, les élèves créent dans leur établissement un compte qu'ils gardent sans limitation de durée, et commencent un parcours supervisé par leurs enseignants.

Leur niveau est évalué en 3^{ème} et en Terminale grâce à un test personnalisé généré à partir des questions réussies lors des entraînements.

PIX pose de nombreux problèmes

Le SNES-FSU dénonce un surcroît de travail pour les enseignants. En classe, la mise en œuvre du parcours semble mission impossible à 30 ou 35 élèves. Chez eux, l'entraînement des élèves se heurte vite à des problèmes matériels.

Plus globalement, PIX relève de l'idéologie de la société apprenante : on apprend tout au long de la vie, la certification à durée limitée, payante (parfois source de profits), remplace le diplôme dans « un monde qui change » auquel élèves, puis salariés sont sommés de s'adapter.

Par une évaluation dans le cadre scolaire, mais externalisée, PIX fait donc entrer les élèves dans un système de certification censé garantir leur employabilité, mais qui ne correspond pas au rôle émancipateur de l'école auquel le SNES-FSU est attaché.

Catherine Demerliac

Bâti scolaire : le SNES-FSU Versailles lance une grande enquête

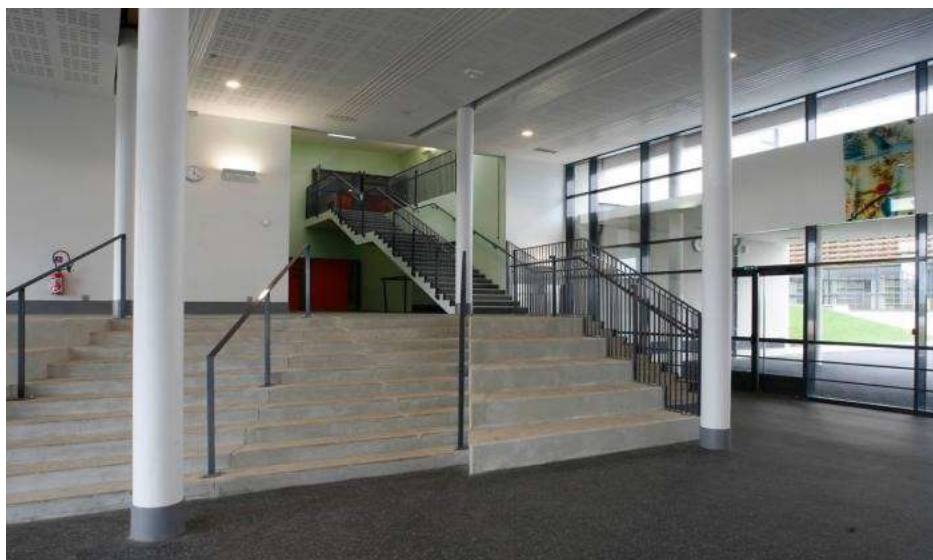
Le bâti scolaire et son entretien font les frais depuis des années à la fois d'un manque de financement chronique et d'un investissement très en deçà du nécessaire. Pas un établissement dans l'académie de Versailles sans des sanitaires en nombre insuffisant, des murs mal entretenus, un toit qui fuit, des fenêtres cassées, une cour trop petite, des accès inadaptés, des problèmes d'entretien et de nettoyage... Tous les personnels de l'éducation sont ainsi confrontés à des conditions de travail dégradées, comme les élèves qui ne bénéficient pas d'un accueil digne d'un véritable service public scolaire. Parfois les situations sont même dramatiques et dangereuses pour les élèves comme pour les personnels : fenêtres cassées, salles inondées... Les plans d'investissement départementaux pour les collèges et régionaux pour les lycées sont très insuffisants. De plus, ils mettent souvent l'accent sur un ou deux établissements neufs et expérimentaux, au détriment de tous les autres.

Pour pouvoir intervenir de manière cohérente et efficace, le SNES-FSU lance une grande enquête à laquelle vous pouvez répondre ici : <https://r.snes.edu/BatiScolaire>.

Dès à présent, nous vous rappelons que ces situations peuvent et doivent être signalées dans le registre santé et sécurité au travail (RSST), dont l'Administration doit vous faire connaître la localisation. Ce registre permet de témoigner des conditions de travail dégradées et conserve les réponses — ou l'absence de réponse — de l'Administration. Les CHSCT les examinent et peuvent désigner l'Administration responsable de la situation. N'oubliez pas d'écrire en parallèle à votre section départementale pour nous signaler tout problème, afin que nous puissions nous faire le relai de ces questions au CDEN pour les collèges et au CIEN pour les lycées, car ces instances peuvent être consultées « sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement ». Ces comités s'occupent en effet non seulement du budget des établissements, de la carte scolaire, mais aussi des questions d'infrastructure et d'entretien.

Nous écrire et répondre à notre enquête nous permettra d'avoir une connaissance plus fine de l'état du bâti scolaire et de construire des actions avec les personnels des établissements concernés. Nous pourrions notamment vous accompagner pour interpeller vos élu·es dans les conseils départementaux, régionaux et à l'Assemblée nationale.

Lucie Champenois



Actualités - contractuels - AESH

Non-titulaires : une rentrée chaotique

Cette rentrée scolaire a été marquée par une gestion erratique des contractuels enseignants, CPE et PsyEN.

L'Administration a accusé de grands retards dans l'affectation des non-titulaires, amplifiant le stress généré par le mail de non-renouvellement adressé en juin à près de la moitié des contractuels non encore affectés alors.

(voir ci-dessous) Ces retards délétères ont réduit les agents administratifs à traiter les dossiers dans l'urgence donc avec quantité d'oublis et d'erreurs : affectations en dépit des vœux ou à des distances trop éloignées, quotités de service erronées, affectations annulées après une semaine de service pour réaffectation... Pire : une part non négligeable des collègues non reconduits en septembre n'a pas reçu à temps l'attestation-employeur à Pôle Emploi ce qui a retardé d'autant la perception de leur allocation chômage. Le Rectorat renoue ainsi avec une mauvaise pratique qui prive les personnels des ressources nécessaires à la vie quotidienne.

L'Administration use ainsi de méthodes bien peu respectueuses des personnels comme des élèves et de leur famille, qui restent en attente de remplaçants.

Nous sommes intervenus régulièrement pour les situations collectives ou individuelles dont nous avons été alertés, pour faire rétablir les collègues dans leurs droits au plus tôt.

Fait emblématique des mauvaises méthodes de gestion des non-titulaires : la quasi-totalité des collègues remerciés en juin ont finalement été reconduits ! En effet la quantité de postes à pourvoir ne faiblit pas, alors que le « vivier » d'enseignants, CPE et PsyEN qualifiés, n'est pas extensible. L'attractivité du métier reste faible chez les non titulaires comme chez les titulaires : rémunération en berne et



conditions de travail sans cesse dégradées.

Les non-titulaires effectuent ainsi une bonne part de missions permanentes de l'Éducation Nationale sans la protection du statut de titulaire, c'est pourquoi la lutte pour un vrai plan de titularisation reste le mandat essentiel du SNES et de la FSU.

Courrier du Rectorat signifiant aux collègues leur non-renouvellement : retour sur une initiative nébuleuse

Mi-juin le Rectorat a envoyé un mail de remerciement à la moitié des collègues qui n'étaient pas encore réaffectés soit 673 personnes.

Le Rectorat a présenté cela comme un simple discours de vérité, une alerte sur l'approche de la fin de leur CDD et la prévision de nouveaux entrants stagiaires et titulaires. Mais ce courrier renvoyant les non-titulaires à leur précarité à l'orée des grandes vacances était d'une grande brutalité, qui ne semblait pas réellement justifiée par une augmentation significative du nombre d'entrants. Nous avons constitué une intersyndicale avec toutes les autres organisations syndicales pour dénoncer cette pratique et obtenir des explications. L'Administration, qui nous a reçus début juillet, a dû reconnaître sa brutalité, sans indiquer ses critères pour le choix des 673 dossiers. Sous notre pression le Rectorat s'est engagé

à reconduire par priorité d'ancienneté les 673 collègues au fil des besoins à pourvoir. Fin août le Rectorat en avait repris plus de cent et lors de la dernière audience intersyndicale le 12 octobre il en avait repris les deux tiers tout en reconnaissant qu'il restait quantité de suppléances en cours de traitement et que le vivier de contractuels restait étroit. Les motifs de cette initiative restent donc assez flous. La logique ministérielle du quinquennat étant de limiter la part des titulaires et d'accroître le recours aux non-titulaires, cette initiative de remerciements massifs de contractuels, en imposant à cette catégorie de personnels un mode de relation autoritaire et aveugle, apparaît particulièrement contre-productive.

Sylvie Humbert

Les affectations de CPE ont été bloquées jusqu'à la Toussaint en raison d'un budget insuffisant pour faire face aux besoins, motif enfin reconnu après des semaines de dénégation.

Les besoins en PsyEN ne sont pas couverts du fait du manque de titulaires (peu de places au concours) et du choix de ne pas recruter de contractuels.

Le SNES-FSU dénonce ces problèmes qui occasionnent une lourde surcharge de travail pour les CPE et PsyEN de l'académie.

Actualités - contractuels - AESH



AESH : le combat continue !

Suite aux mobilisations, la mise en place de la grille indiciaire des AESH au 1^{er} septembre 2021 entraîne leur reclassement en fonction de leur ancienneté. Chaque AESH doit avoir signé un avenant à son contrat au plus tard le 22 octobre 2021 afin que ce reclassement soit effectif sur la paye de novembre. Le gain salarial peut être estimé à l'aide du calculateur mis en ligne par le SNES-FSU (<https://r.snes.edu/ReclassementAESH>). En cas de doutes, contactez les militants du secteur AESH du SNES-Versailles.

La grille est un premier pas, mais les AESH et le SNES-FSU sont conscients de son insuffisance. C'est pourquoi la journée du 19 octobre a largement mobilisé les personnels, à l'appel de l'intersyndicale. Le cortège combatif et largement féminin venu des trois académies franciliennes a convergé jusqu'au ministère et a rendu visible la situation précaire inacceptable des AESH.

Le 19 octobre était une première étape, et l'action doit se poursuivre et s'amplifier. Suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} octobre, le 1^{er} échelon est mécaniquement passé de l'indice 335 à l'indice 341, mais Blanquer refuse de répercuter la prise en compte de l'inflation sur les autres échelons. Dans la foulée, il repousse quelques jours plus tard l'amendement d'un député de sa majorité proposant d'étendre, légitimement, la prime REP/REP+ aux AESH comme aux AED !

Le SNES-Versailles reste donc à vos côtés pour construire avec vous le nécessaire rapport de force. Dans chaque établissement, appuyez-vous sur le collectif et notre guide de rentrée (<https://r.snes.edu/guideAESH>) pour faire respecter vos droits.

Tanguy Simon



AESH : l'heure des bilans a sonné !

Le nouveau cadre de gestion des AESH imposé depuis septembre 2019 est un exemple particulièrement cruel de la politique éducative à l'œuvre actuellement en matière d'inclusion. Ce nouveau cadre a modifié en profondeur les conditions de travail de ces personnels contractuels, précarisés et peu reconnus.

La mise en place des PIAL devait permettre, selon le Ministère, « plus de réactivité et plus de flexibilité ». Dans les

faits, le PIAL n'est qu'un outil de gestion et de mutualisation, qui permet d'accompagner plus d'élèves sans moyens supplémentaires !

Les premiers effets des PIAL se font sentir depuis septembre. Nombreuses sont les AESH contraintes de changer d'établissement en cette rentrée, et qui voient leurs conditions de travail particulièrement dégradées. Des témoignages édifiants de « bricolage interne » nous remontent également. Car le temps, c'est de l'argent. Et il ne serait pas envisageable pour le Ministère de financer pleinement l'école inclusive.

Ce nouveau cadre de gestion permet, certes, une reconnaissance du travail invisible réalisé par les AESH en lien avec leur travail d'accompagnement, mais nombreux sont les exemples qui prouvent que ces nouvelles modalités de calcul sont une nouvelle manière de dégrader les conditions de travail des AESH. Avec un tel calcul, le travail à temps plein n'est plus possible, à moins de partager son service entre plusieurs établissements dont un lycée ouvert le mercredi après-midi et le samedi matin ! Mais si le temps plein n'est plus possible, bien souvent un deuxième travail est nécessaire pour sortir un peu de la précarité, travail bien souvent incompatible avec l'emploi du temps flexible et étalé sur 5 jours qu'on impose aux AESH !

Une véritable politique d'inclusion passe d'abord par un respect profond et réel des personnels acteurs du terrain. **L'école inclusive ne doit pas être une formule de dossier de presse, ses problématiques irriguent l'ensemble de notre modèle éducatif, des moyens doivent être accordés pour qu'il devienne plus juste et plus émancipateur pour tous les élèves.** Toutes et tous, nous devons nous organiser collectivement pour combattre ce système opaque et ainsi mieux défendre le statut et la professionnalisation des AESH.

Yelena Susic

Actualités - carrières - mutations

Mutations inter 2022 : le SNES-FSU à vos côtés !

Les vœux pour le mouvement interacadémique, ainsi que le mouvement spécifique national et les postes à profil (nouvelle expérimentation mise en place par le Ministère) sont à effectuer sur SIAM, du mardi 9 novembre 12h au mardi 30 novembre 12h.

→ Retrouvez sur notre site le détail du calendrier et les informations essentielles.

Attention, des nouveautés importantes sont mises en œuvre cette année :

→ **Changement des modalités de transmission de la confirmation de demande (AR) !** La voie hiérarchique (pourtant la plus sûre) n'est plus préconisée. Transmise directement au demandeur à partir du 1^{er} décembre, **la confirmation de demande est à déposer scannée par le demandeur sur [la plateforme « Colibris »](#), une fois corrigée et signée, éventuellement accompagnée de PJ.**

Une difficulté supplémentaire pour les demandeurs de mutation !

→ **Création à titre expérimental des « postes à profil » (POP),** sans consultation préalable ni information des organisations syndicales.

Toujours plus d'arbitraire et d'opacité !

→ **Parent isolé et sportif de haut niveau : des bonifications supprimées, malgré l'opposition de la FSU.**

Le fonctionnement du mouvement est complexe et évolue. Chaque année, des collègues voient leurs chances de muter compromises par méconnaissance des règles de mutation. S'appuyer sur une information complète et fiable est fondamental !

Pour mettre toutes les chances de votre côté, adressez-vous aux militant·es de la section académique !

Publication spéciale Mutations, barres des mouvements précédents, simulateur de barème, stages à la section académique à Arcueil et réunions en visio-conférence, permanence téléphonique et mail : **le SNES-FSU met en place un dispositif d'information conséquent.**

→ Retrouvez sur notre site le supplément à l'US consacré aux Mutations, un outil essentiel, adressé à chaque syndiqué, et consultable en ligne.

→ Stages et réunions (voir notre site) : **inscription impérative via l'espace adhérent, ou par mail à stages@versailles.snes.edu**



INTER 2022
Le SNES-FSU
à vos côtés

Attention !
Nouveautés importantes
cette année.

Toutes les informations
sur notre site
versailles.snes.edu


Le SNES, pour agir ensemble

 **ENGAGÉES**
AU QUOTIDIEN

Actualités - carrières - mutations

Mutation, carrières : calendrier indicatif

| | Démarches à effectuer | Nous contacter, être conseillé, nous informer | Résultats |
|------------------------------------|---|---|--|
| Mutations inter | Saisie sur SIAM : du 9 au 30 novembre 2021 Retour des AR : du 1 ^{er} au 6 décembre (via la plateforme dédiée) Vérification des vœux et barèmes : jusqu'au 27 janvier Résultats : communiqués par l'Administration le 3 mars 2022 | Adressez-nous votre fiche de suivi et la copie de votre dossier de mutation. Vérifiez avec nous votre barème et contestez si nécessaire ! Informez-nous de votre résultat ! | Affectation en académie ou affectation sur poste spécifique ou POP : 03/03/22 (envoi du résultat par l'Administration) |
| Recours RDVC | Notification de l'appréciation finale en début d'année scolaire ; délai de 30 jours pour le recours gracieux ; délai de 30 jours pour saisir la CAP en cas de réponse défavorable de l'Administration. | Pour être défendu efficacement, envoyez votre dossier de recours à carrieres@versailles.snes.edu | CAPA PsyEN : 31/01/22 CAPA CPE : 01/02/22 CAPA certifiés : 03/02/22 CAPN agrégés : (en attente de date) |
| Congés de formation | Demande à faire en janvier ; modalités précises à venir. | Envoyez-nous la copie de votre dossier. | CAPA (selon corps) les 19 et 20 avril 2022 |
| Postes adaptés (PACD/ PALD) | Demande à faire avant le 17 décembre 2021 sur la plateforme dédiée | Contactez-nous pour vos démarches ! | Commission académique le 15/02/22 |
| Mutations Intra | Saisie sur SIAM : du 9 au 23 mars 2022 Retour des AR : jusqu'au 31 mars (via la plateforme dédiée) Vérification des vœux et barèmes : du 10 au 27 mai | Envoyez-nous votre fiche de suivi et la copie de votre dossier de mutation. Vérifiez avec nous votre barème et contestez si nécessaire ! | Résultats le jeudi 9 juin 2022. Début de la période de recours. |

Après la loi Fonction publique, le SNES-FSU reste présent !

La loi dite de Transformation de la fonction publique, promulguée le 6 août 2019, a radicalement transformé les opérations de gestion collective (carrière et affectations des personnels notamment), remplaçant le paritarisme et les garanties de transparence et d'équité de traitement qu'il offrait aux personnels par un système délibérément opaque et potentiellement injuste et arbitraire.

Le SNES-FSU met tout en œuvre pour continuer de fournir aux personnels toutes les informations leur permettant de connaître et faire respecter leurs droits.

Pour comprendre le fonctionnement des opérations vous concernant (mutations, mais aussi avancement d'échelon, promotion à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle), continuez de faire confiance au SNES-FSU !

➔ Contactez-nous en amont de chaque opération, adressez-nous votre fiche de suivi, communiquez-nous les résultats vous concernant, sollicitez-nous pour les opérations de recours !

Actualités

Protection sociale complémentaire : participation de 15 euros de l'employeur

Un droit nouveau, s'en saisir !

Dès le 1^{er} janvier 2022, 15 euros bruts mensuels seront remboursés aux agents actifs de la Fonction publique de l'État cotisant à une assurance complémentaire en santé (mutuelle) et attestant de leur adhésion à un contrat solidaire et responsable (procédure à venir). Conservez pour cela l'attestation envoyée par votre mutuelle, dans l'attente de consignes de l'Administration !

La mesure concerne les titulaires, les stagiaires et les contractuels de droit public ou privé. **Le SNES, avec la**

FSU, a obtenu que les agents en congé non rémunéré (parental, proche aidant, présence parentale, solidarité familiale) ou en disponibilité pour raison de santé soient aussi bénéficiaires. Restent exclus les vacataires ainsi que les retraités.



Enjeux politiques

Ces 15 euros (12 euros nets mensuels) sont présentés par le Gouvernement comme un gain de pouvoir d'achat réduisant les inégalités entre public et privé. Ils pèsent pourtant bien peu au

regard des pertes subies et des mesures d'ampleur qui seraient nécessaires à notre revalorisation.

Il s'agit seulement de la première étape d'une réforme qui devrait être mise en œuvre entre 2024 et 2026, et risque de favoriser de nouveaux reculs de la Sécurité sociale, le développement de sociétés d'assurances à but lucratif, au détriment des mutuelles, mais aussi d'entraîner des ruptures de solidarités entre les actifs et les retraités et entre niveaux de revenus. **Le SNES et la FSU, particulièrement vigilants, portent des revendications fortes dans les négociations.**

→ Retrouvez les analyses détaillées de la FSU dans le 4 pages consacré à la protection sociale complémentaire sur notre site : <https://r.snes.edu/4pPSCoct21>

Maud Ruelle-Personnaz



2021-2022 : congrès de la FSU

Réforme du collège puis du lycée, gel des pensions et des salaires, attaque contre la Sécurité sociale, flambée des prix : la casse du Service public et de notre modèle social se poursuit lentement mais cyniquement.

Pourtant, ce n'est que grâce à une politique généreuse et véritablement bienveillante, que nous pourrions tous ensemble construire une société égalitaire, plus juste et émancipatrice.

Le 10^{ème} Congrès national de la FSU se tiendra à Metz du 31 janvier au 4 février 2022. Les sections départementales FSU de l'académie de Versailles organiseront leurs congrès en amont (décembre/janvier). L'actualité politique et sociale, en France et dans notre Région, doit nous inviter – à cette occasion et plus que jamais – à nous réunir pour débattre des questions fondamentales qui irriguent notre fédération et pour réaffirmer nos mandats après deux ans d'une crise sanitaire qui a fragilisé et précarisé bon nombre de travailleuses et travailleurs franciliens.

Congrès départementaux de la FSU :

→ 78 : 13 et 14 décembre 2021

Tous les détails sur fsu78.fsu.fr

→ 91 : 14 et 15 décembre 2021

Tous les détails sur fsu91.fsu.fr

→ 92 : 13 et 14 janvier 2022

Tous les détails sur fsu92.fsu.fr

→ 95 : 19 et 20 janvier 2022

Tous les détails sur fsu95.fsu.fr

Elections FSU

Rappel : on vote du 4 au 25 novembre 2021 ! Dans votre S1 ou par correspondance, n'attendez pas le dernier moment pour voter !

Toutes les informations sur notre site versailles.snes.edu, rubrique Vie du SNES-FSU.

**Renforçons le syndicat, notre outil de défense collective !
SYNDIQUÉEZ-VOUS, ADHÉREZ et FAITES ADHÉRER au SNES-FSU.**



Tél. : 01.41.24.80.56
Mail : s3ver@snes.edu
Site : versailles.snes.edu
Twitter / Facebook : @SNESVersailles

